

Postulat Jean Christophe Schwaab et consorts demandant des mesures contre la pénurie de médecins

Développement

En octobre 2007, le Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST) a publié un rapport indiquant que la Suisse ne forme pas assez de médecins et évite pour l'instant une grave pénurie, grâce à un afflux croissant de médecins formés à l'étranger. Le CSST conclut que le nombre d'étudiants en médecine devrait être augmenté d'au moins 20%. La pénurie se fait d'ores et déjà sentir dans certaines régions situées hors des centres urbains et concerne surtout les médecins "de famille".

Pourtant, les études de médecine connaissent un attrait croissant. Mais les facultés de médecine manquent drastiquement de places depuis plusieurs années. Certaines ont même instauré un numerus clausus pour limiter le nombre d'étudiants. Cette mesure d'économie à courte vue est en grande partie la cause de la pénurie actuelle. On ne peut donc que saluer la politique du canton de Vaud de ne pas introduire de numerus clausus à l'Université de Lausanne, ainsi que son opiniâtreté à résister à la "mode" de la restriction d'accès aux études et de la dévalorisation de la maturité.

En conséquence, nous avons l'avantage de prier le Conseil d'Etat de présenter un rapport sur la pénurie de personnel soignant dans le canton, notamment de médecins, et d'étudier des solutions pour y remédier, notamment en donnant à la faculté de biologie et de médecine les moyens d'accueillir plus d'étudiantes et étudiants en médecine et en augmentant le nombre de places de stages et de formation post-graduée dans les hôpitaux vaudois.

Riex, le 21 avril 2008.

(Signé) *Jean Christophe Schwaab et 31 cosignataires*

M. Jean Christophe Schwaab : — La médecine à deux vitesses est sur toutes les lèvres. Ce n'est pas très étonnant, vu le menu de la prochaine votation fédérale. Mais rassurez-vous : ce n'est pas ce qui motive mon intervention. La médecine à deux vitesses est un danger réel si la pénurie de personnel soignant continue à s'installer, pénurie de médecins, notamment de médecins généralistes ou de premier recours et, en particulier, hors des zones urbaines. Cette pénurie entraînerait un rationnement des soins, sauf, bien entendu, pour celles et ceux qui en auraient les moyens et nous aurions, donc, une médecine à deux vitesses. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat se sont déjà penchés sur la pénurie de médecins de premier recours, dans le cadre du postulat Xavier Koeb, développé en 2003 et auquel le Conseil d'Etat a répondu en 2005. Le parlement a pris acte d'un projet excellent mais modeste pour susciter des vocations. Encore faut-il veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'étudiantes et d'étudiants en médecine pour embrasser ces vocations ! C'est là que le bât blesse.

En effet, selon le Conseil suisse de la science et de la technologie, il faudrait augmenter de 20% le nombre de médecins en formation et c'est l'objectif de mon postulat. Les études de médecine connaissent pourtant un attrait croissant, mais on manque de place aux niveaux des études, des stages prégradués et des formations postgraduées. Pour le moment, certes, il n'y a pas de pénurie généralisée, entre autres grâce à l'immigration. Mais la vocation de notre système de formation devrait être, plutôt, d'exporter nos talents et non d'importer ceux qui

nous manquent, d'autant plus que les compétences et le savoir-faire des médecins que nous importons d'autres pays manquent drastiquement dans leurs pays d'origine. Voilà pourquoi je propose que nous agissions maintenant. Pourquoi agir tout de suite ? Il faudra attendre six ans, en tout cas, pour qu'une amélioration du nombre de places de formation prenne effet dans les hôpitaux, et douze ans dans les cabinets médicaux, étant donné la longueur des études de médecine et de la formation postgraduée. Nos voisins connaissent des pénuries similaires, souvent pour des causes similaires, dont une diminution de l'attrait pour la profession de médecin généraliste, la diminution du temps de travail, l'augmentation des postes à temps partiel. Mais ils agissent. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester en retrait. Je demande le renvoi de mon postulat en commission.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.